

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Le 28 Janvier 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Salle Polyvalente, Rue du Stade, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire. Cécile PICHON est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents : TREVEYS Marc, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, CHEVALIER Isabelle, GERENTON Sébastien, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, BONNISSOL Fabien, DUCHAMP Angélo. COLOMBET Serge

Était excusé : BARDEL Denis

- **Cession gratuite à la Commune de la parcelle AL 209 :**

Les consorts BARDEL sont propriétaires de la parcelle AL 209, constituant un accès pour les parcelles AL 210 et AL 220.

L'aménagement des réseaux pour alimenter ces parcelles de terrain (eaux usées et pluviales, eau potable) nécessite de constituer une servitude de réseaux à la fois aux futurs acquéreurs mais également à la Commune.

Aussi pour simplifier ces démarches et permettre à la commune de créer des réseaux dans le domaine public, les consorts BARDEL proposent de céder gratuitement à la Commune la parcelle AL 209 d'une contenance de 192 m², les frais de notaire étant à leur charge,

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'acquisition gratuite de la parcelle AL 209,

- **DOSSIER LEADER**

Pour information, le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie) permet de soutenir des projets de territoire. C'est le PETR de la Jeune Loire qui intervient pour le financement des projets par catégorie,

La Commune envisage de candidater pour deux projets :

1. Réfection des revêtements de sol des deux aires de jeux. Diverses propositions sont à l'étude
2. Acquisition d'un sono portative extérieure à destination de la salle polyvalente, achat pour lequel divers devis sont également à l'étude.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable au lancement de ces deux projets et autorise Monsieur Le Maire à déposer les dossiers au service LEADER du PETR,

- **APPROBATION DU PLU :**

L'enquête Publique s'est terminée le 14 décembre 2020. Le Commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le Mercredi 06 Janvier 2021.

Le Bureau d'étude va à présent prendre en considération les demandes ou remarques soulevées. A ce jour, le dossier ne nous étant pas parvenu, l'approbation est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal,

- **LANCEMENT DE LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG,**

Deux dossiers de D.E.T.R ont été déposés pour les travaux d'aménagement du Bourg côté Ste-Sigolène.

Le Premier en Novembre 2019, pour la tranche ferme, pour lequel un arrêté attributif de 23 000 € a été notifié à la Commune.

Le second en Novembre 2020, pour la tranche optionnelle, pour lequel la Commune est en attente d'une décision d'attribution.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer la procédure adaptée.

Ainsi l'appel d'offre pourrait être programmé vers le 15 février 2021 pour une ouverture des plis fin Mars 2021.

- **Questions Diverses :**

- **POINT SUR LA DERNIERE RENCONTRE AVEC LE CME :**

Le 12 janvier dernier, se sont réunis les membres du Conseil Municipal pour Enfants.

Étaient présents les titulaires ainsi que les suppléants accompagnés des Élus référents.

De nombreuses idées ont été échangées, trois commissions ont été créées :

1. Commission Loisirs
2. Commission Écologie
3. Commission Solidarité Civisme

Une prochaine rencontre aura lieu le 16 Mars prochain,

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h30.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Le 25 Février 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Salle Polyvalente, Rue du Stade, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire. Christine SABOT est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, GERENTON Sébastien, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, BONNISSOL Fabien, DUCHAMP Angélo, COLOMBET Serge.

Était excusé : CHEVALIER Isabelle

• **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Pour rappel, le projet de révision du P.L.U. a été arrêté par délibération le 23 décembre 2019. Les Personnes Publiques Associées ont donné leur avis et prescriptions. Le 16 octobre 2020, l'arrêté A35_2020 a soumis ce projet à une enquête publique qui s'est tenue en Mairie du 10 novembre 2020 au 14 décembre 2020. Vu les conclusions du commissaire enquêteur rendues le 06 janvier 2021 et considérant que les modifications apportées par les Personnes Publiques Associées ne remettent pas en cause l'économie générale du document, le P.L.U, présenté par Monsieur Le maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

• **CESSIONS DE TERRAIN.**

Pour mener à bien divers projets de travaux de voirie (l'éclairage public et l'aménagement de l'entrée du Bourg côté Ste-Sigolène) il convient à la municipalité d'acquérir trois parcelles.

Il s'agit des parcelles cadastrées AI 467 et AI 469 situées rue du Merisier d'une contenance pour les deux de 117 m² et la parcelle cadastrée AI119 située rue de la Gd Croix d'une superficie de 20 m².

Le prix d'acquisition est fixé à 3.05 €/m², les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'acquisition de ces trois parcelles ;

• **PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE VOIRIE 2021 :**

La Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron propose aux communes de se regrouper et de passer des commandes conjointes concernant divers programmes.

Pour se faire, une convention constitutive du groupement de commande doit être signée par les différentes communes adhérentes.

La signature de cette convention est soumise à l'intervention de l'assemblée délibérante de chacun des membres. Chaque commune définit son besoin puis le coordinateur réalise les pièces administratives et gère les formalités.

Une commission d'appel d'offres ad hoc se réunit avec les représentants de chaque commune.

La Municipalité souhaite adhérer à ce groupement afin de passer commande pour son programme réfection de voirie 2021.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette adhésion, il autorise donc Monsieur Le Maire à signer la convention et le marché à venir, désigne également la C.C.M.V.R. comme coordinateur du groupement de commande « Voirie 2021 » et propose, au sein du conseil municipal pour représenter la commune à la commission ad hoc, Monsieur Thierry VACHER adjoint voirie.

- **ETUDE DE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une étude de diagnostic et un schéma directeur « eau potable et assainissement ».

Cette étude a pour objet de :

- Améliorer la cartographie en effectuant des levés GPS.
- Réaliser le diagnostic des réseaux d'adduction et de distribution de l'eau.
- Réaliser un schéma directeur « eau potable », établissant ainsi un programme de travaux portant sur la distribution de l'eau potable sur la commune.
- Etablir la carte de zonage de desserte en eau potable sur la commune.
- Mettre à jour le diagnostic du réseau de collecte des eaux usées
- Réaliser un schéma directeur « assainissement » établissant ainsi un programme de travaux.
- Mettre à jour la carte de zonage de l'assainissement.

Ces diverses études sont susceptibles d'être éligibles aux concours financiers de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du département de la Haute-Loire, respectivement à hauteur de 60% et 20% pour la partie Adduction Eau Potable et de 50% et 20% pour la partie Assainissement.

Le financement pourrait s'élever à 20 000 € environ subventions déduites, il convient d'y ajouter la somme de 767 € qui correspond à la prestation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal s'est déclaré favorable au lancement de ces diverses études, favorable également aux demandes de subventions ainsi qu'à la signature de conventions ou contrats relatifs à ces études.

- **Questions Diverses :**
 - **CONTRAT TDF :**

En 2016, il a été établi un bail avec la société T.D.F. pour une durée de 12 ans concernant la location d'une parcelle communale située au Lieudit « Peybrau » sur laquelle il a été édifié un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Le montant de ce loyer est composé d'une partie fixe de 500 € / an et d'une partie variable de 1500 €.

Suite à la rencontre avec Monsieur GELISSE, chargé d'affaire pour la société TDF, il a été proposé de revoir les termes de ce contrat.

Deux propositions ont été faites.

1. Maintenir la partie fixe à 500 € et augmenter la partie variable à 2500 € pendant 20 ans
2. Acheter la parcelle de terrain à « Peybrau » au prix de 40 000 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la première proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h40.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2021

Le 30 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Salle Polyvalente, Rue du Stade, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Clara GRANGER est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, GERENTON Sébastien, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, COLOMBET Serge.

Étaient absents : BONNISSOL Fabien, DUCHAMP Angélo, CHEVALIER Isabelle.

1. INTERVENTION DU CME :

Les membres du Conseil Municipal Enfant ont présenté au Conseil Municipal deux projets qu'ils souhaitent mettre en place au mois de septembre.

Le premier projet consiste à la réalisation d'un « PUMPTRACK », parcours vélo BMX ou VTT.

Une maquette représentative de ce projet est exposée aux membres du Conseil Municipal.

Ce parcours sera créé entre le chalet du foot et la réserve incendie. Un règlement d'utilisation sera validé.

Le second projet concerne la Commission Solidarité du CME.

Le goûter Récréatif initialement prévu le 19 juin a été annulé faute de participants.

Une nouvelle date a été choisie, celle du mercredi 06 octobre 2021.

Cette rencontre permettra aux enfants et aux personnes de plus de 70 ans de passer l'après-midi ensemble.

Le CME envisage également la création de plusieurs boîtes à livres sur la Commune.

2. INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.

En 2015, par délibération, la Municipalité avait défini les modalités concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires du personnel de la Commune.

Il convient aujourd'hui d'y apporter des précisions notamment de mentionner les missions justifiant les heures supplémentaires.

Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la rédaction de cette nouvelle délibération.

3. ETUDE DES TARIFS DE RAMASSAGE SCOLAIRE :

Le bilan établi en cette fin d'année scolaire ne reflète pas le bilan définitif des dépenses réalisées concernant le transport scolaire. En effet, les tarifs journaliers facturés par le transporteur sont erronés et nécessitent une régularisation.

De plus, suite à la transmission récente de la compétence transport à la Région, le solde de la subvention annuelle allouée n'a pas encore été versé par celle-ci.

Néanmoins, la Région précise que le reste à charge des communes concernant le coût du transport scolaire devrait être proche de 0.

Cette année, le montant demandé aux familles était de 215 € payable en 3 fois.

Le montant annuel du transport scolaire fixé par la région s'élève lui à 225 €/an.

Les membres du Conseil Municipal ont fait le choix à l'unanimité d'harmoniser le tarif avec

celui pratiqué dans la Région. A savoir 225 €/an payable en 3 fois.

4. ETUDE DES TARIFS DE CANTINE SCOLAIRE.

Le bilan de la cantine scolaire fait ressortir un reste à charge à la Commune de 12529.26 €
Il s'explique de la manière suivante :

Les tarifs pratiqués et proposés sont les suivants :

	TARIFS ANNEE 2020-2021	TARIFS PROPOSES
Tarif 1 (QF < 5000 €)	3.30 €	Supprimé
Tarif 2 (QF > 5000 €)	4.40 €	4.50 €
T3 Personnel Enseignant	6.50 €	6.50 €
Panier repas dans le cadre d'un P.A.I.	1.10 €	2.00 €
Repas non-réservé	10 €	10 €

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette nouvelle tarification pour l'année scolaire 2021-2022

5. ETUDE DES TARIFS D'AIDES AUX SEJOURS.

Cette année, aucune aide voyage n'a été demandée en Mairie.

Les tarifs actuels et ceux proposés sont les suivants :

	ANNEE 2021	PROPOSITION ANNEE 2022
QF < 4600 €	T1 15€/jour (maxi 7 jours)	T1 15€/Jour (maxi 7 jours)
4601 € < QF < 7700 €	T2 12€/jour (maxi 7 jours)	T2 12€/jour (maxi 7 jours)
7701 € < QF < 8500 €	T3 5€/jour (maxi 7 jours)	T3 5€/jour (maxi 7 jours)

Le conseil municipal s'est déclaré favorable au maintien des tarifs d'aides aux séjours pour l'année 2021-2022

6. CREATION D'UN SERVICE COMMUN EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES ENTRE LA CCMVR ET LES 14 COMMUNES LA COMPOSANT :

Il est proposé de créer un service commun relatif à la protection des données entre la CCMVR et les 14 communes la composant et d'y affecter un agent délégué « Délégué à la protection des données ».

Le temps de travail de ce délégué mutualisé sera réparti en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Pour la commune des VILLETTES, le nombre d'heures allouées s'élève à 38H/an soit 2.34 % du temps de travail de l'agent.

Les frais de fonctionnement relatifs au service seront pris en charge par l'EPCI à l'exception des frais de rémunération qui sont à la charge des collectivités adhérentes en fonction du pourcentage calculé.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorable à l'adhésion à ce service commun ainsi qu'aux conditions financières et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

7. DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX EAUX USEES POUR LES PROPRIETES SITUEES 8 ET 10 LE CHAMP DU BOIS / DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL SITUE Z.A LACHAUD PAR LES ETS LIOGER / ACQUISITION DE TERRAIN RUE DE LABOUREYRE.

Sujets reportés faute d'informations suffisantes.

8. SUBVENTION RESTOS DU CŒUR

Par courrier en date du 26 février 2021, les restos du cœur ont sollicité la commune au sujet de la disponibilité de la salle polyvalente suite à la mise en place au second semestre 2021 de centres itinérants de distribution alimentaire pour aller vers les personnes et familles les plus démunies, et au sujet d'une éventuelle attribution de subvention qui leur permettrait de pérenniser les activités de leur association.

Monsieur Le Maire propose une aide financière de 500 € et la mise à disposition de la salle polyvalente pour y organiser de la distribution alimentaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ces propositions.

9. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES ANNEE 2022.

A partir de la liste électorale, il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises. Les personnes désignées sont :

ZARNIAK Pierrette, BARDEL Louis et PONTVIANNE Anne Marie

10. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil, que des travaux d'extension basse tension devront être réalisés Rue du Merisier. Comme la commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 €/m, soit un coût de 58 x 10 € = 580 €. Cette participation pourra être revue en fin de travaux en fonction de la réalisation définitive.

Le conseil Municipal s'est déclaré favorable à la réalisation de ces travaux par le Syndicat d'électrification et à leur financement.

Le bulletin Municipal du second trimestre est en cours de réalisation, il devrait être distribué fin juillet aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h40.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021**

Le 05 octobre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Mairie, 19 C Place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.
Thierry VACHER est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, COLOMBET Serge.

Étaient absents et excusés : BONNISSOL Fabien, GERENTON Sébastien.

1. DEPLACEMENT ET CREATION D'UN CHEMIN RURAL AUX ROCHETONS :

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AD 187 au LD « Les Rochetons » ont fait part de leur souhait d'interdire le passage de tout piéton comme de tout véhicule sur une partie du chemin actuel qui s'avère être leur propriété. Cependant, ils proposent d'échanger avec la commune un bout de terrain afin de déplacer et maintenir ce chemin.
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure obligatoire à suivre afin de réaliser cet échange.

Il convient dans un premier temps de procéder à l'aliénation du chemin initial via une procédure d'enquête publique et dans un second temps de procéder à l'acquisitions de parcelles pour créer une nouvelle partie de chemin.
L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'élaboration de ce projet qu'ainsi qu'aux diverses procédures nécessaires.

2. ACQUISITIONS DE PARCELLES.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des propositions de vente de terrains, par deux propriétaires.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- A 361 et A 362 d'une superficie totale de 6230 m2 situées Lotissement Lachaud (Zone AC du PLU)
- AD 101 d'une superficie de 5910 m2 située LD « Cublaise » (Zone AC du PLU)

Monsieur le Maire indique que la municipalité n'a pas de projet défini à ce jour pour ces parcelles mais précise qu'elles sont grevées de servitudes de réseaux, raison pour laquelle une proposition d'acquisition est envisagée.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil de se prononcer à ce sujet.

A l'unanimité, il a été voté qu'une proposition d'achat à ces deux propriétaires serait faite.

3. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ANNEE 2021 TELECOM ET GRT GAZ :

L'occupation du domaine public communal donne lieu à une redevance annuelle.
Sont concernés les opérateurs téléphoniques qui verseront cette année **1017.81 €** à la commune et GRTgaz pour qui la somme s'élève à **134.82 €**

4. FONDS DE CONCOURS RESTAURATION PETIT PATRIMOINE.

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de rénover l'escalier qui donne accès au clocher de l'église ainsi que les persiennes des fenêtres.

Plusieurs artisans ont été consultés, l'entreprise MC-ZINC a répondu en fournissant un devis des travaux.

Dans le cadre des aides accordées pour la restauration du Petit Patrimoine, la Commune sollicite un fond de concours auprès de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron.

L'aide proposée couvre 50% du montant HT des travaux.

Le fond de concours sera conditionné par la délibération attestant la réalisation des travaux.

5. SYMPAE : R.P.Q.S. « RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE » ANNEE 2020

Conformément à l'article L 2222.45 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007, le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2020 doit être présenté devant le Conseil Municipal. Monsieur le Maire présente le rapport ainsi établi par le SYMPAE à l'assemblée.

6. CCMVR : RAPPORT D'ACTIVITES 2020

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron a communiqué son rapport d'activités pour l'année 2020.

Monsieur Le Maire a procédé à sa présentation, l'ensemble des membres du Conseil Municipal a approuvé ce rapport.

7. CDG 43 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS :

La réglementation impose aux collectivités locales et établissements publics de dématérialiser les échanges dans les procédures de marchés publics.

La plate-forme de dématérialisation des marchés publics permet de recueillir les offres des entreprises en toute sécurité, elle est mise en place par le Centre de Gestion 43.

Afin de poursuivre cet accompagnement aux collectivités et de mutualiser les moyens en la matière, le CDG43 a décidé d'assurer la mise en place d'un nouveau groupement de commandes qui permettrait de bénéficier des avantages suivants :

- Le dispositif est établi pour une durée de 4 ans
- La Commune bénéficie de prix plus attractifs avec un groupement de commandes formé.
- Le coût est engendré seulement si la Commune utilise la plate-forme
- La Collectivité bénéficie d'une assistance technique pour la réalisation de la procédure.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette adhésion au groupement de commande.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021**

Le 05 octobre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Mairie, 19 C Place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.
Thierry VACHER est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, COLOMBET Serge.

Étaient absents et excusés : BONNISSOL Fabien, GERENTON Sébastien.

1. DEPLACEMENT ET CREATION D'UN CHEMIN RURAL AUX ROCHETONS :

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AD 187 au LD « Les Rochetons » ont fait part de leur souhait d'interdire le passage de tout piéton comme de tout véhicule sur une partie du chemin actuel qui s'avère être leur propriété. Cependant, ils proposent d'échanger avec la commune un bout de terrain afin de déplacer et maintenir ce chemin.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure obligatoire à suivre afin de réaliser cet échange.

Il convient dans un premier temps de procéder à l'aliénation du chemin initial via une procédure d'enquête publique et dans un second temps de procéder à l'acquisitions de parcelles pour créer une nouvelle partie de chemin.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'élaboration de ce projet qu'ainsi qu'aux diverses procédures nécessaires.

2. ACQUISITIONS DE PARCELLES.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des propositions de vente de terrains, par deux propriétaires.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- A 361 et A 362 d'une superficie totale de 6230 m2 situées Lotissement Lachaud (Zone AC du PLU)
- AD 101 d'une superficie de 5910 m2 située LD « Cublaise » (Zone AC du PLU)

Monsieur le Maire indique que la municipalité n'a pas de projet défini à ce jour pour ces parcelles mais précise qu'elles sont grevées de servitudes de réseaux, raison pour laquelle une proposition d'acquisition est envisagée.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil de se prononcer à ce sujet.

A l'unanimité, il a été voté qu'une proposition d'achat à ces deux propriétaires serait faite.

3. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ANNEE 2021 TELECOM ET GRT GAZ :

L'occupation du domaine public communal donne lieu à une redevance annuelle. Sont concernés les opérateurs téléphoniques qui verseront cette année **1017.81 €** à la commune et GRTgaz pour qui la somme s'élève à **134.82 €**

4. FONDS DE CONCOURS RESTAURATION PETIT PATRIMOINE.

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de rénover l'escalier qui donne accès au clocher de l'église ainsi que les persiennes des fenêtres.

Plusieurs artisans ont été consultés, l'entreprise MC-ZINC a répondu en fournissant un devis des travaux.

Dans le cadre des aides accordées pour la restauration du Petit Patrimoine, la Commune sollicite un fond de concours auprès de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron.

L'aide proposée couvre 50% du montant HT des travaux.

Le fond de concours sera conditionné par la délibération attestant la réalisation des travaux.

5. SYMPAE : R.P.Q.S. « RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE » ANNEE 2020

Conformément à l'article L 2222.45 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007, le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2020 doit être présenté devant le Conseil Municipal. Monsieur le Maire présente le rapport ainsi établi par le SYMPAE à l'assemblée.

6. CCMVR : RAPPORT D'ACTIVITES 2020

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron a communiqué son rapport d'activités pour l'année 2020.

Monsieur Le Maire a procédé à sa présentation, l'ensemble des membres du Conseil Municipal a approuvé ce rapport.

7. CDG 43 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS :

La réglementation impose aux collectivités locales et établissements publics de dématérialiser les échanges dans les procédures de marchés publics.

La plate-forme de dématérialisation des marchés publics permet de recueillir les offres des entreprises en toute sécurité, elle est mise en place par le Centre de Gestion 43.

Afin de poursuivre cet accompagnement aux collectivités et de mutualiser les moyens en la matière, le CDG43 a décidé d'assurer la mise en place d'un nouveau groupement de commandes qui permettrait de bénéficier des avantages suivants :

- Le dispositif est établi pour une durée de 4 ans
- La Commune bénéficie de prix plus attractifs avec un groupement de commandes formé.
- Le coût est engendré seulement si la Commune utilise la plate-forme
- La Collectivité bénéficie d'une assistance technique pour la réalisation de la procédure.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette adhésion au groupement de commande.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15.